

Commune de CANY-BARVILLE

CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 16 mars 2009

COMPTE-RENDU

L'an deux mil neuf, le **16 MARS**, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs MAILLARD - GOUDSMETT – FONTAINE – BAUDRY – Madame CARPENTIER – Adjoint au Maire

Mesdames DOULET – BAILLET – FLEURY-LEGENDE – GERVAIS – MARCHAND HERVIEUX – AUGER Conseillères Municipales

Messieurs LEVIEUX – JEGAT – LARGILLET – DECURE – COTTIN – MARCHIS – STEPHAN Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Agostinho GONCALVES (pouvoir à M. BAUDRY)

Monsieur Alain PELLEZ (pouvoir à M. THEVENOT)

Monsieur MOLETTE – absent excusé

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pascal LARGILLET a été nommé secrétaire de séance.

*_*_*

Monsieur le Maire présente les délibérations :

Urbanisme : terrains à bâtir – angle rue Verte / route de Bosville et rue des Criquets

Le Conseil Municipal, en sa séance du 19 janvier 2009, a émis un avis favorable à la vente des parcelles suivantes :

- Un terrain d'une superficie d'environ 629m², cadastrée section AH n°38, situé à l'angle de la rue Verte et de la route de Bosville.
- Deux terrains d'une superficie d'environ 849m² chacune, cadastrée section AI n°292, situés rue des Criquets.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'une pétition rédigée par les riverains de la rue des Criquets, qui formulent leurs inquiétudes sur l'urbanisation de ces deux parcelles.

Les remarques formulées au cours du débat du conseil municipal, par rapport à la gestion de l'écoulement des eaux pluviales sont enregistrées. L'avis des services instructeurs compétents a été requis et n'objecte aucun caractère contradictoire à la construction de ces deux parcelles. Monsieur le Maire confirme que ces terrains sont conformes aux règles de l'urbanisme.

Le conseil municipal approuve à la majorité (1abstention) le principe de vente de ces terrains à bâtir, accepte une fourchette de prix de vente conformément à l'avis du service du

Domaine, et confie les négociations de vente à Maître Stephen DU CRAY, notaire à Cany-Barville.

Camping municipal : règlement intérieur

Dans le cadre de la préparation touristique estivale, le conseil municipal approuve le règlement intérieur du camping municipal.

Personnel : création d'emplois saisonniers

Afin de pallier au surcroît de travail pendant la saison estivale, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes d'emplois saisonniers suivants :

- * Camping : 1 poste à temps complet – 1^{er} juillet au 31 août 2009.
- * Services techniques et espaces verts : 2 postes à temps complet – 1^{er} juillet au 31 août 2009 + 1 poste à temps complet du 1^{er} au 31 août 2009.
- * Service administratif : 1 poste à temps complet – 1^{er} juillet au 31 août 2009 + 1 poste à temps complet du 1^{er} au 31 août 2009.

La motivation pour travailler pour la commune de Cany-Barville devra être mise en exergue par les candidats.

Personnel – gratification accordée aux stagiaires

Afin de récompenser une jeune stagiaire accueillie dans le cadre de son cursus scolaire pendant six semaines, et qui s'est investie dans ses missions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui attribuer une gratification d'un montant de 200€.

Remboursement de sinistre suite à l'incendie d'une cave – place Robert Gabel

Dans la nuit du 12 novembre 2008, une cave sise place Robert Gabel, a fait l'objet d'un incendie volontaire, et a subi d'importantes dégradations.
Après évaluation de l'expert, le conseil municipal accepte l'indemnité de remboursement du sinistre proposée par l'assureur de la commune GROUPAMA.

Mise à disposition temporaire des restaurants scolaires à la CCCA

Afin d'assurer le bon déroulement du centre de loisirs organisé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, et notamment la restauration pendant le temps des travaux de réfection du restaurant scolaire de la ville de Saint Valery-en-Caux, le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté de prolonger de la mise à disposition des restaurants scolaires de la commune de Cany-Barville jusqu'au 30 avril 2009.

Séance levée à 22h40.

A Cany-Barville, le 18 mars 2009.

Le Maire,

J.P THEVENOT.